

## FICHE EXPÉRIENCE

### Convention partenariale et outil de gestion des candidats à l'installation Pays de Langres

**Localisation de l'opération :** Pays de Langres (Haute Marne)

**Données de cadrage :** Nb de communes : 159 / Nb d'habitants : 48 000 / Densité : 22 hab/km<sup>2</sup>

#### **Expérience :**

##### ***Contexte et enjeux pour le territoire / la structure***

Le Pays de Langres, situé en Haute-Marne, au sud de la Champagne-Ardenne connaît une perte régulière de population. Le diagnostic (1999) de notre territoire a mis en évidence ce problème ; véritable frein au développement durable de ce dernier.

Inverser la courbe démographique de notre territoire est l'enjeu majeur que s'est fixé le Pays de Langres à travers sa charte de développement (2003) : « **Mettre un terme au déclin démographique et rendre le territoire plus attractif** ». C'est un objectif fondamental qui se décline en plusieurs opérations. Dans ce cadre, un contrat de pays signé par l'Etat et le Conseil Régional de Champagne Ardenne a été signé pour la période 2003-2006.

##### ***Facteur déclenchant de l'action***

En 2003, la charte de territoire a été validée et le pays reconnu en périmètre définitif. Cette même année, dans le cadre du Conseil de Développement Local, une commission Accueil de nouvelles populations s'est mise en place et un mi-temps a été dégagé sur un poste pour s'occuper de cette problématique.

L'objectif était de s'organiser avec plusieurs partenaires pour rechercher, puis suivre de potentiels candidats à l'installation. Depuis cette période, un comité de suivi se réunit tous les deux mois pour assurer l'accompagnement de ces porteurs de projets en fonction des compétences de chaque organisme.

D'une part, il nous a semblé important d'officialiser cette démarche et ce partenariat en rédigeant **une convention partenariale**. D'autre part, un outil informatique a été créé pour permettre **une gestion des candidats à l'installation** entre les différents partenaires et en temps réel.

##### ***Objectifs de l'action***

Les objectifs de la convention partenariale sont :

- Définir une méthode de travail précise en déterminant le rôle de chaque partenaire,
- Officialiser ce partenariat et rendre la démarche plus visible localement (au niveau du Pays de Langres, mais aussi jusqu'à l'échelle régionale),

Base de données de gestion des candidats :

- Assurer un suivi de qualité des candidats,
- Optimiser les temps de travail des techniciens,

##### ***Publics visés***

Tous les candidats à l'installation en Pays de Langres, du stade de l'idée, au stade de l'installation effective.

##### ***Procédures et modalités d'actions***

Ont accès à la base de données les partenaires signataires de la convention partenariale.

Chaque membre est responsable d'un certain nombre de dossiers en fonction de sa thématique (voir encadré suivant **Les partenaires associés à cette action**), alors que les deux pays vont suivre l'aspect vie privée/personnelle. Cette base de données va permettre aux techniciens de suivre le dossier en temps réel, d'être beaucoup plus réactif vis-à-vis de ses partenaires et de gagner du temps dans la gestion de ses dossiers d'installation.

Le comité de suivi des candidats à l'installation continuera à se réunir tous les deux mois pour discuter de chaque projet et d'évaluer sa maturité et son évaluation.

### ***Les partenaires associés à cette action***

Chaque partenaire est compétent dans un domaine défini par la convention :

- ADASEA : projets en lien avec l'agriculture
- Boutique de Gestion : projets dans le secteur des professions libérales et des associatifs
- Chambre de Commerce et d'Industrie : projets en lien avec l'industrie et le commerce
- Chambre de métiers et de l'Artisanat : projets du secteur artisanal
- Gîtes de France : projets de création ou de reprise d'hébergement touristique labellisé.
- Pays de Chaumont : partie hors professionnel avec les projets de vie
- Pays de Langres : partie hors professionnel avec les projets de vie

### ***Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération***

La convention : pas de budget spécifique en dehors du temps de travail des différents partenaires.

Outil de gestion des candidats : ce dernier a été créé en même temps que le site Internet du Pays de Langres.

### ***Les problèmes rencontrés et solutions trouvées***

Cette démarche correspond aux besoins du Pays de Langres en matière de transmission reprise et création d'entreprises/exploitations.

Parallèlement, une « Cellule transmission reprise Haute-Marne » a été créée. Les consulaires, les ordres des experts comptables, des notaires, des avocats accompagnent les cédants et repreneurs...

### ***Les facteurs déterminants de l'action (partenariat, démarche ...)***

- Volonté des partenaires de s'inscrire dans une démarche collective à long terme.
- Créer les conditions d'accompagnement des candidats en terme : d'emplois, de services, de logements... Il ne s'agit que d'un outil qui s'inscrit dans une démarche beaucoup plus large et globale.

### ***Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)***

Difficile de mesurer les résultats puisque la convention n'est pas encore signée et la base de données de gestion des candidats vient tout juste d'être mise en ligne.

### ***Les perspectives***

- Aboutir à la signature prochaine de la convention partenariale.
- Elargir cette convention au domaine de l'emploi avec une participation active de l'ANPE.
- Approfondir notre démarche d'accueil en associant de manière plus directe les communautés de communes du Pays de Langres par la rédaction et la signature d'une charte de l'accueil

## **Contact**

Pays de Langres

Contact : Sonia Guoussan

80, Faubourg des Auges

52200 Langres

Tel : 03 25 88 04 04

Fax : 03 25 88 04 44

guoussan-paysdelangres@wanadoo.fr

www.pays-langres.fr